

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 juillet 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2022-103

CREATION DE POSTES AU SEIN
DES SERVICES COMMUNAUX

MISE A JOUR DU TABLEAU DES
EFFECTIFS

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil
municipal a été faite et affichée le 27
juin 2022.

- la liste des délibérations a été
affichée le 6 juillet 2022.

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le cinq
juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel
7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic
10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M.
Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme
Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude
Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia Latra Abélard,
Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie
Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe
par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint par M. Jean-Claude Adois, Mme
Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef,
Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe par Mme Brigitte
Laurestant, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic
10^{ème} adjoint, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le
Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain Iafar par M. Didier
Amachalla, M. Zakaria Ali par M. Jean-Max Nages.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint à 17 h 40 (affaire n° 2022-096).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Paméla Trécasse, M.
Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau,
Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar



LE MAIRE

Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2022-103

**CREATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le rapport présenté en séance le 5 juillet 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés au tableau présenté en annexe I du rapport ;

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

CREATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la création de postes au sein des services municipaux de la ville de Le Port.

Le Maire expose que conformément aux dispositions énoncées par la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant.

Il propose de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et de procéder à l'ouverture des postes sur emplois permanents listés au tableau joint en annexe I.

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public sur la base de l'article 3-3 1° ou 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Pour l'ensemble des postes, le niveau de recrutement, de rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois mentionné.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés en annexe I ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 12/07/2022



ID : 974-219740073-20220705-DL_2022_103-DE

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Juillet 2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 12/07/2022

SLO

ID : 974-219740073-20220705-DL_2022_103-DE

Structure
ation

Réf			Effectif	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi	Cat	Grade	Durée hebdomadaire de service	Missions	
46	7	2022	1	Chargé(e) de mission prévention et gestion des risques	Technique	Ingenieurs	A	Ingénieur Ingenieur Principal	Tempt complet - 35h	Participer à l'identification, à la prévention et à la gestion des risques. Etre référent de la commune en interne et pour les partenaires extérieurs dans les domaines variés de l'environnement : appui technique et juridique sur les documents et dossiers règlementaires rattachés au Code de l'environnement, veille réglementaire en matière d'environnement ; Participer à la rédaction ou la mise à jour de divers documents de prévention ou de gestion des risques sur le territoire établis par les services de l'Etat et les décliner opérationnellement sur le plan local,	Direction de l'aménagement du Territoire
47	7	2022	1	Attaché(e) à l'information digitale	Administrative	Rédacteur	B	Redacteur Redacteur Principal 2e cl	Tempt complet - 35h	Suivre et animer des communautés sur les différentes plateformes sociales de la Ville, sous la coordination de la Content Manager. Assurer la production de contenus numériques et multimédia dans le respect de la charte graphique et de la ligne éditoriale (rédaction, photos, visuels, vidéos, interview, ...) ainsi que la diffusion via une approche cross-canal (mini-sites, réseaux sociaux, sites web, e-mailings, newsletters, journal communal, application, ... Valoriser l'image de la collectivité, garantir sa e-réputation; Participer à l'élaboration des contenus nécessaires à l'élaboration de plan de communication de la Ville	Communication
48 49	7	2022	2	Agent polyvalent d'enretien	Technique	Adjoints techniques	C	Adjoint technique - Adjoint techn ppal de 2e ou 1e cl.	Temps complet - 35h	Dans le respect des règles d'hygiène et des techniques de nettoyage adaptées, réaliser l'entretien et la mise en ordre des surfaces et locaux du patrimoine de la Ville ainsi que les abords.	Service entretien des locaux administratifs communaux
50	7	2022	1	Agent administratif(ve) polyvalent(e) Carte Nationale d'Identité - Passeport	Administrative	Adjoints administratifs	C	Adjoint administratif - Adjoint admini ppal de 2e ou 1e cl.	Temps complet - 35h	Assurer un accueil physique et téléphonique des usagers ; Orienter et informer le public (notamment sur les pièces à fournir) ; Enregistrer informatiquement les dossiers ; Participer à certaines activités spécifiques suivant les besoins du service et de la direction,	Service citoyenneté
51	7	2022	1	Maçon	Technique	Adjoints techniques	C	Adjoint technique - Adjoint techn ppal de 2e ou 1e cl.	Temps complet - 35h	En charge de la réalisation des travaux de maçonnerie liés à la construction ou à la réfection du réseau routier et des éléments de voirie.	DGST